République Française Nom de l'assemblée

Nombre de membres Séance du mardi 23 janvier 2018 L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois janvier l'assemblée régulièrement en exercice: 10

convoqué le 04 janvier 2018, s'est réuni sous la présidence de Aymeric

CHARBONNIER. Présents: 6

Sont présents: Danielle ANDREY, Aymeric CHARBONNIER, Bruno Votants: 7

CHARBONNIER, Patrick CHATELOT, François DAIRE, Jean-Claude LENFANT

Représentés: Dominique GILLES

Excuses: Gérard HABERT, Annie RENAUDIN

Absents: Belaïd AMRANE

Secrétaire de séance: Danielle ANDREY

Objet: vote du tarif de la cotisation à l'hectare - DE 2018 01

Le montant de la cotisation syndicale est reconduit à l'identique par rapport aux années précédentes, à savoir 3 € HT par hectare.

Obiet: Indemnité allouée au Comptable du trésor Public - DE 2018 02

Le Bureau décide de verser au Trésor Public pour l'année 2017 la contribution forfaitaire prévue par arrêté ministériel, à savoir 8 pour 1000 des dépenses ordinaires jusqu'à 4000 €, soit 20 € (proratisés entre Madame GERARD et Monsieur NICKELHAUS)

Objet: Vote du compte administratif complet - afr montgon - DE 2018 03

Le Bureau de l'AFR de Montgon, réuni sous la présidence de CHARBONNIER Aymeric, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 081.72				4 081.72
Opérations de l'exercice	627.03	1 240.30			627.03	1 240.30
TOTAUX	627.03	5 322.02			627.03	5 322.02
Résultat de clôture		4 694.99				4 694.99
Restes à réaliser						
Besoin/excédent de financement Total				4 694.99		
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- 4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- 5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
4 694.99	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéréMONTGON, les jour, mois et an que dessus.

Objet: vote du budget primitif 2018 - DE 2018 04

Le Bureau de l'AFR de Montgon, réuni sous la présidence de CHARBONNIER Aymeric, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 081.72				4 081.72
Opérations de l'exercice	627.03	1 240.30			627.03	1 240.30
TOTAUX	627.03	5 322.02			627.03	5 322.02
Résultat de clôture		4 694.99				4 694.99
Restes à réaliser						
Besoin/excédent de financement Total					4 694.99	
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						

- 2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- 4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- 5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)	
4 694.99	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	

Fait et délibéréMONTGON, les jour, mois et an que dessus.

Objet: commande cailloux pour renforcement chemins - DE 2018 05

Le Bureau accepte le devis de livraison de cailloux par la SARL AGTP pour un montant HT de 1726.50 €; la mise en place sera effectuée dès que les conditions météorologiques le permettront.

Questions diverses:

le Bureau souhaite profiter de la venue de l'entreprise AGTP et de son matériel pour consolider les berges du ruisseau de Longwé qui déborde en plusieurs endroits; cette opération nécessitant la dépose de clôtures sur certains tronçons, les membres du bureau et les propriétaires concernés se donneront Rdv sur site prochainement afin de se mettre d'accord sur les modalités de l'intervention d'AGTP.

pour le Président, Aymeric Charbonnier la secrétaire, Danielle Andrey 25/01/2018